



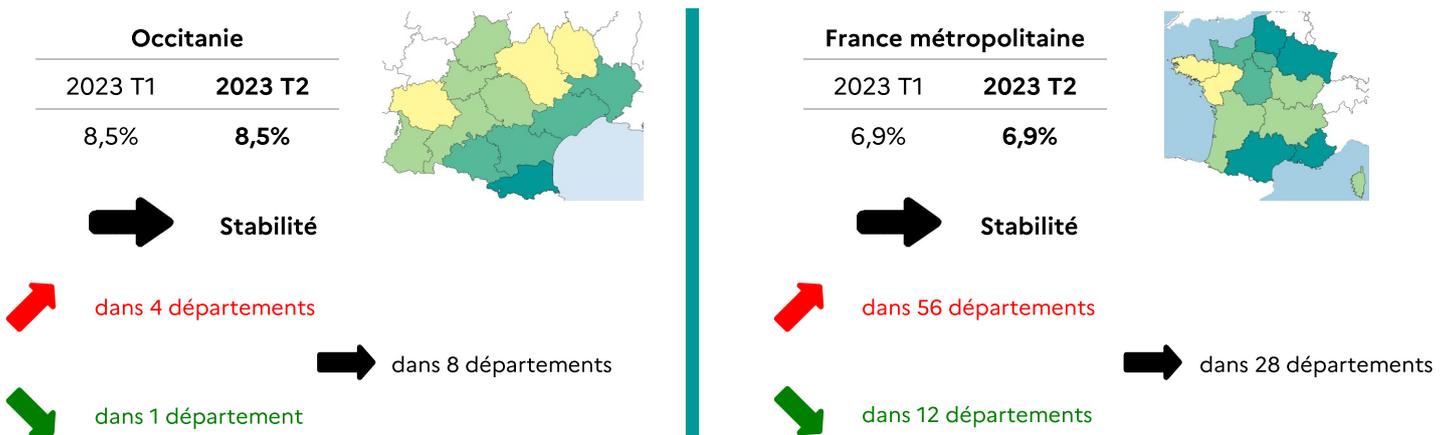
# TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS

## Région Occitanie - 2<sup>ème</sup> trimestre 2023

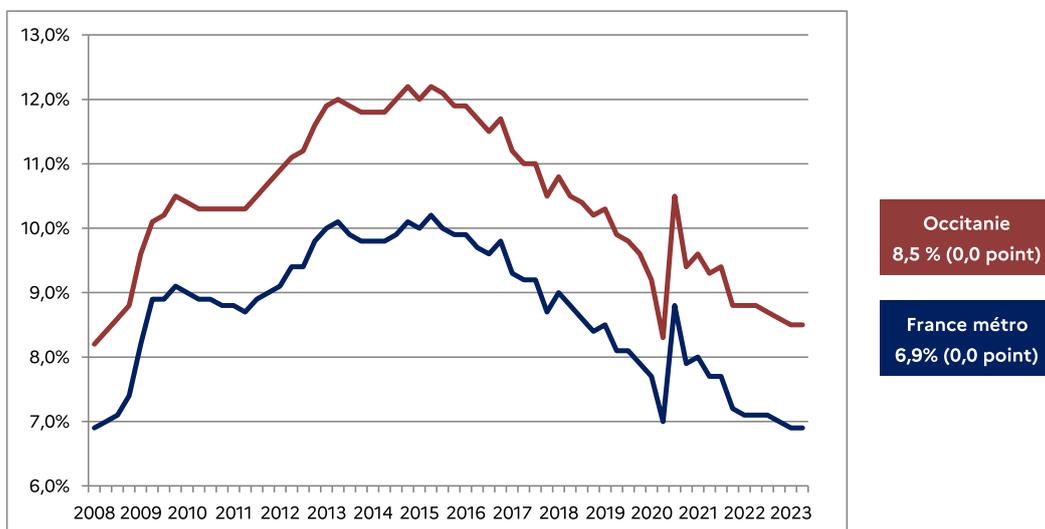
Après trois trimestres consécutifs de baisse, le taux de chômage est stable en Occitanie au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, à 8,5 %. En France métropolitaine, le taux reste également constant à 6,9%.

Sur un an, le taux de chômage diminue de 0,3 point en Occitanie, une baisse légèrement supérieure à celle observée au niveau national (-0,2 point). Il se situe 1,1 point en-dessous du niveau d'avant-crise sanitaire (9,6 % fin 2019).

### Taux de chômage trimestriel en Occitanie et en France métropolitaine



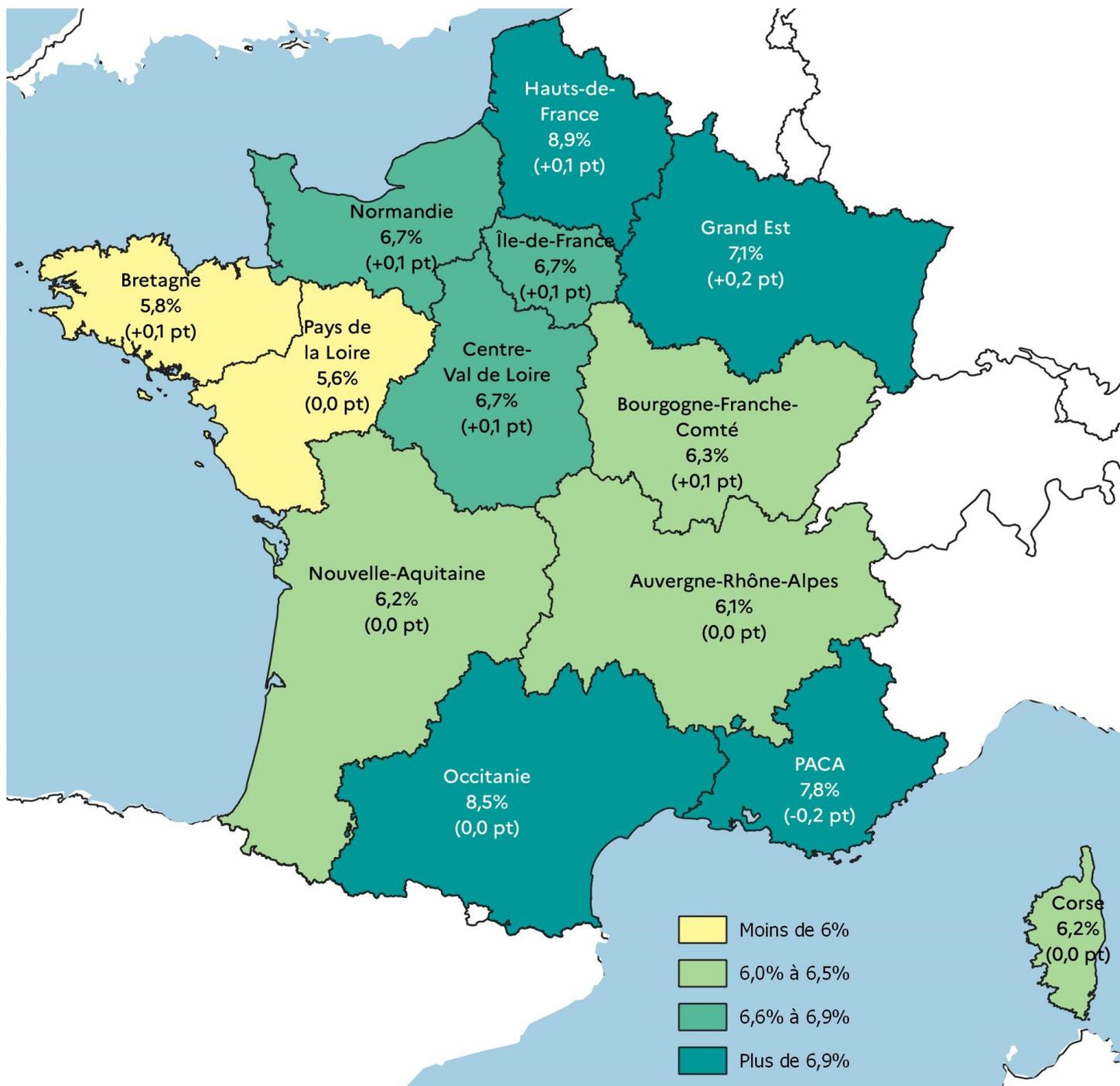
### Taux de chômage trimestriel en Occitanie et en France métropolitaine (T1 2008 - T2 2023)



Source Insee



## Taux de chômage localisés en France métropolitaine (2<sup>ème</sup> trimestre 2023)



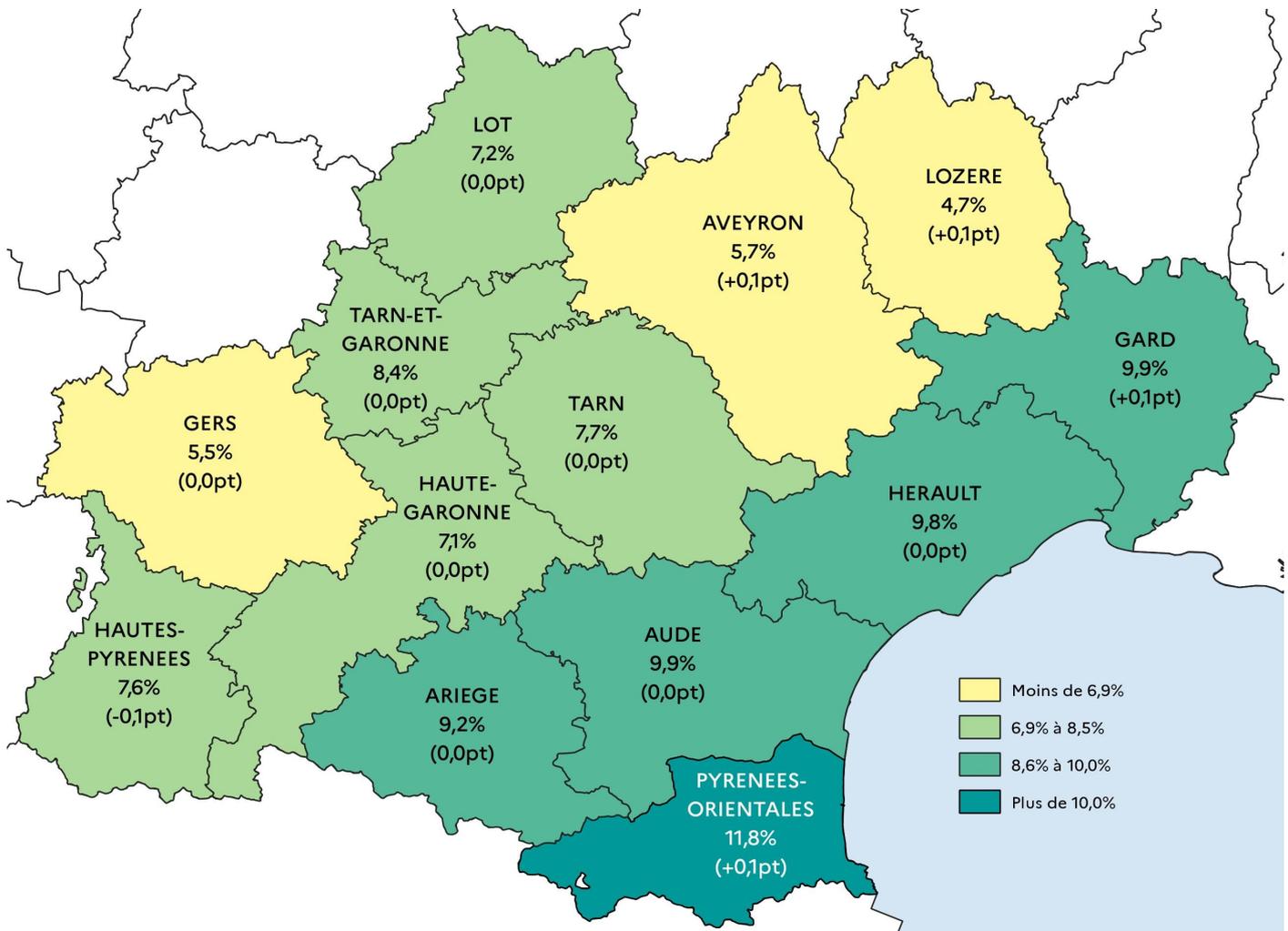
Source Insee | @ IGN

Au deuxième trimestre 2023, l'Occitanie affiche toujours le deuxième taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, derrière les Hauts-de-France.

Sur le trimestre, le taux de chômage augmente dans 7 régions de France métropolitaine, et se stabilise dans 5 autres, la région PACA étant la seule à enregistrer une diminution.



## Taux de chômage localisés dans les départements d'Occitanie au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023



Source Insee | @ IGN

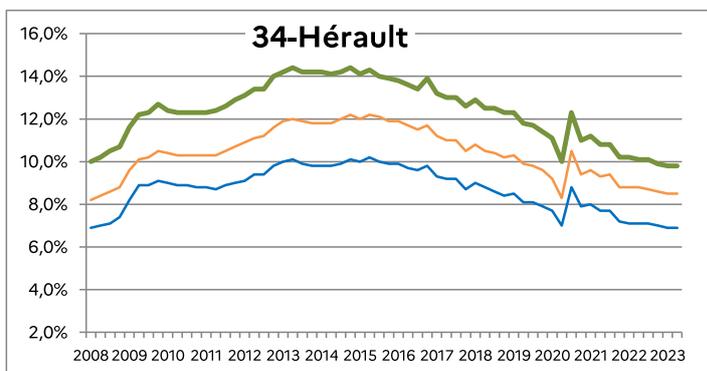
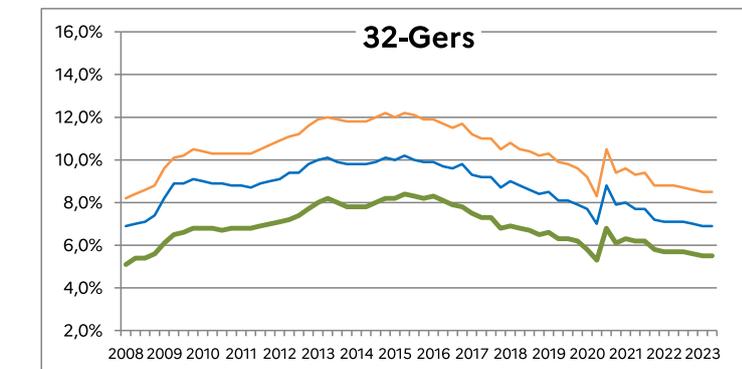
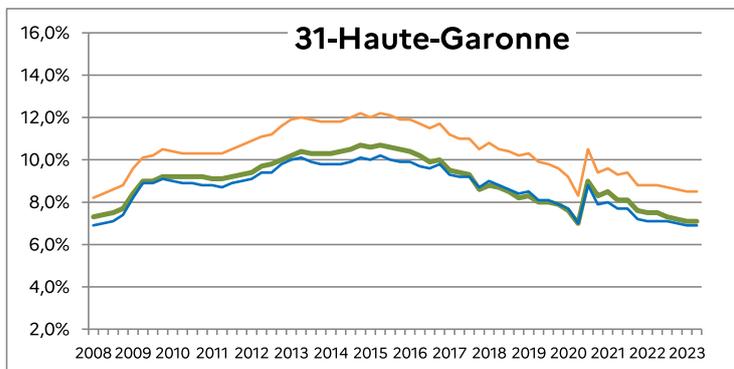
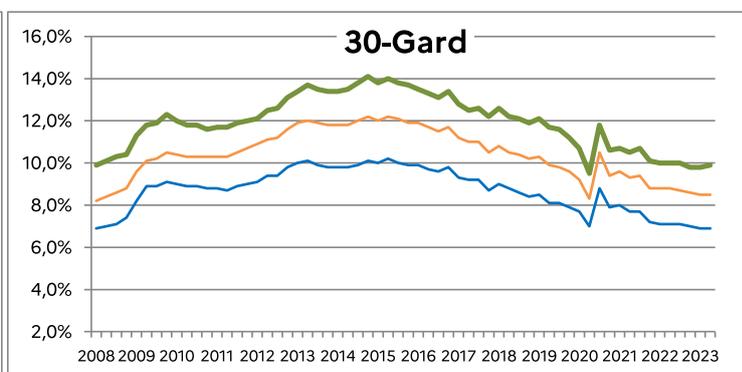
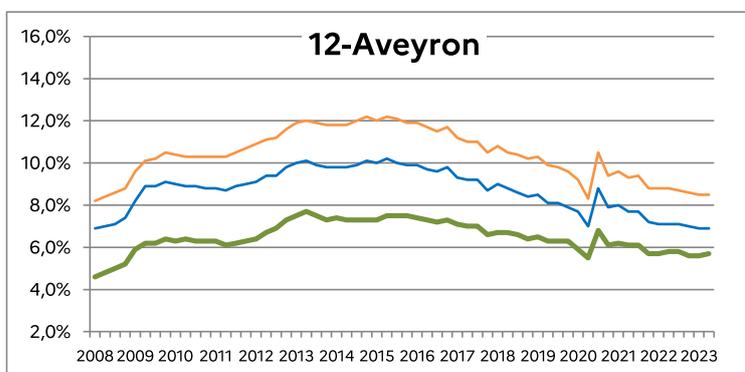
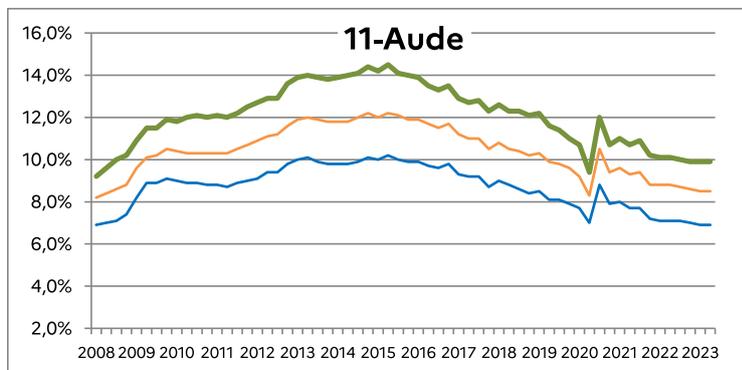
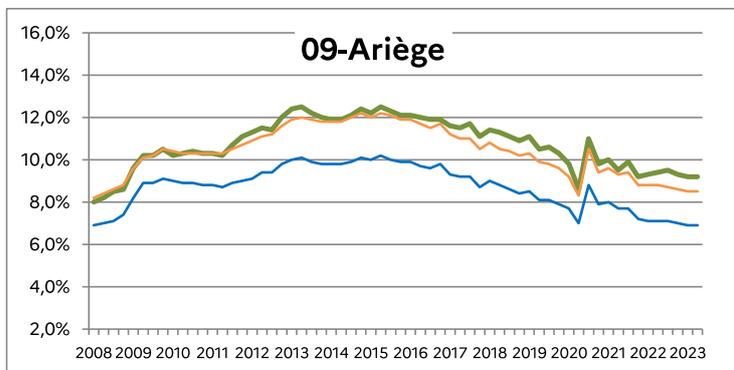
Les quatre départements côtiers de la région figurent toujours parmi les six départements de métropole où le taux de chômage est le plus élevé. Les Pyrénées-Orientales restent le département au taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, avec 11,8 %.

En Occitanie, seuls trois départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (6,9 %) : la Lozère, le Gers et l'Aveyron. La Lozère figure même sur le podium (2<sup>ème</sup>) des départements de métropole les moins touchés par le chômage, avec 4,7 %.

Ce trimestre, le taux de chômage est stable pour la majorité des départements d'Occitanie (8 sur 13). Il augmente de 0,1 point pour quatre d'entre eux (Aveyron, Gard, Lozère et Pyrénées-Orientales). Seules les Hautes-Pyrénées enregistrent une diminution (-0,1 point).



## Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (1/2)

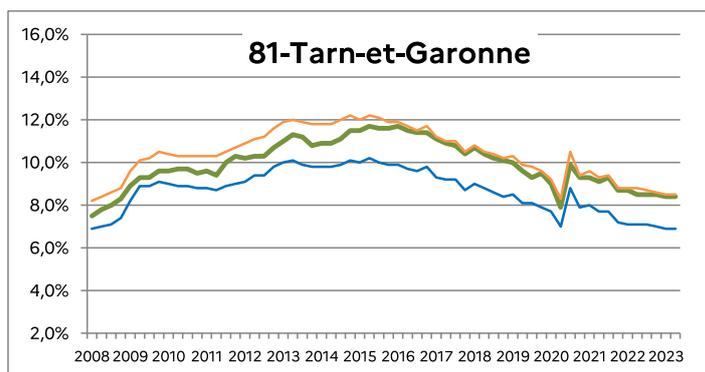
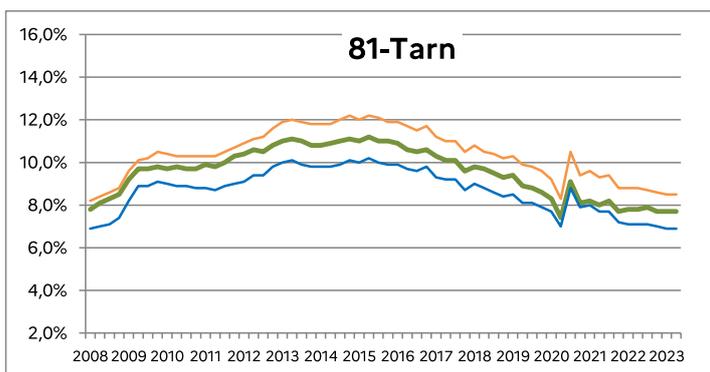
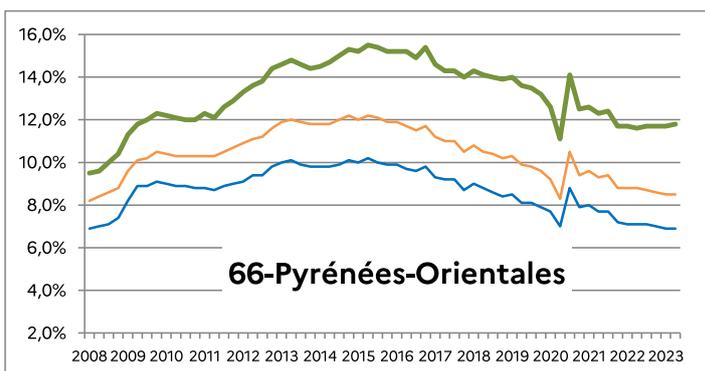
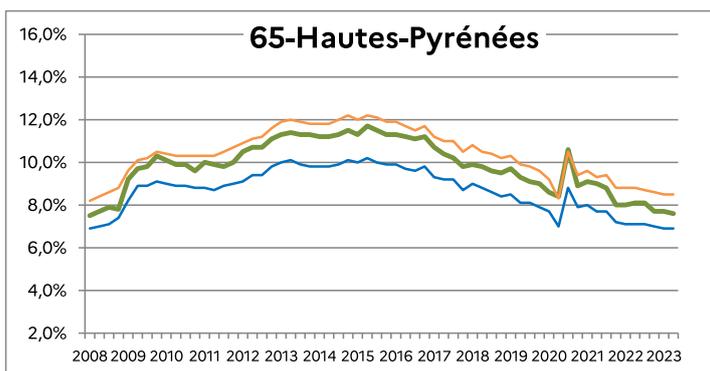
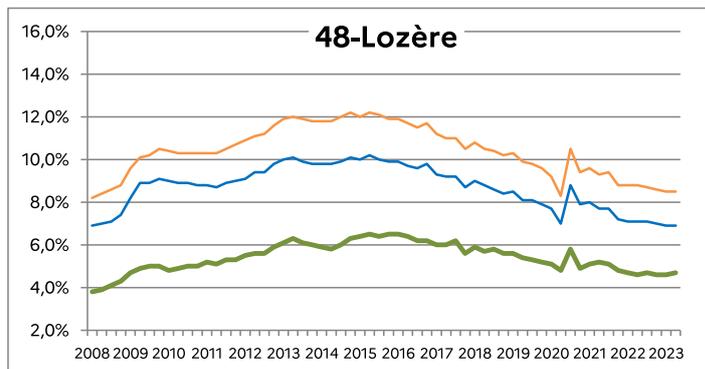
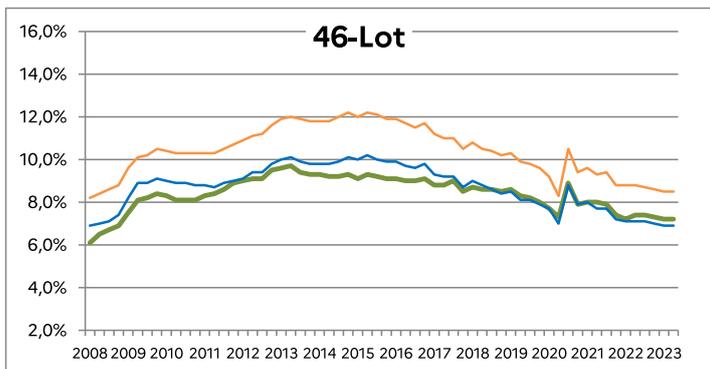


— DEPARTEMENT — OCCITANIE — FRANCE METROPOLITAINE

Source Insee



## Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (2/2)

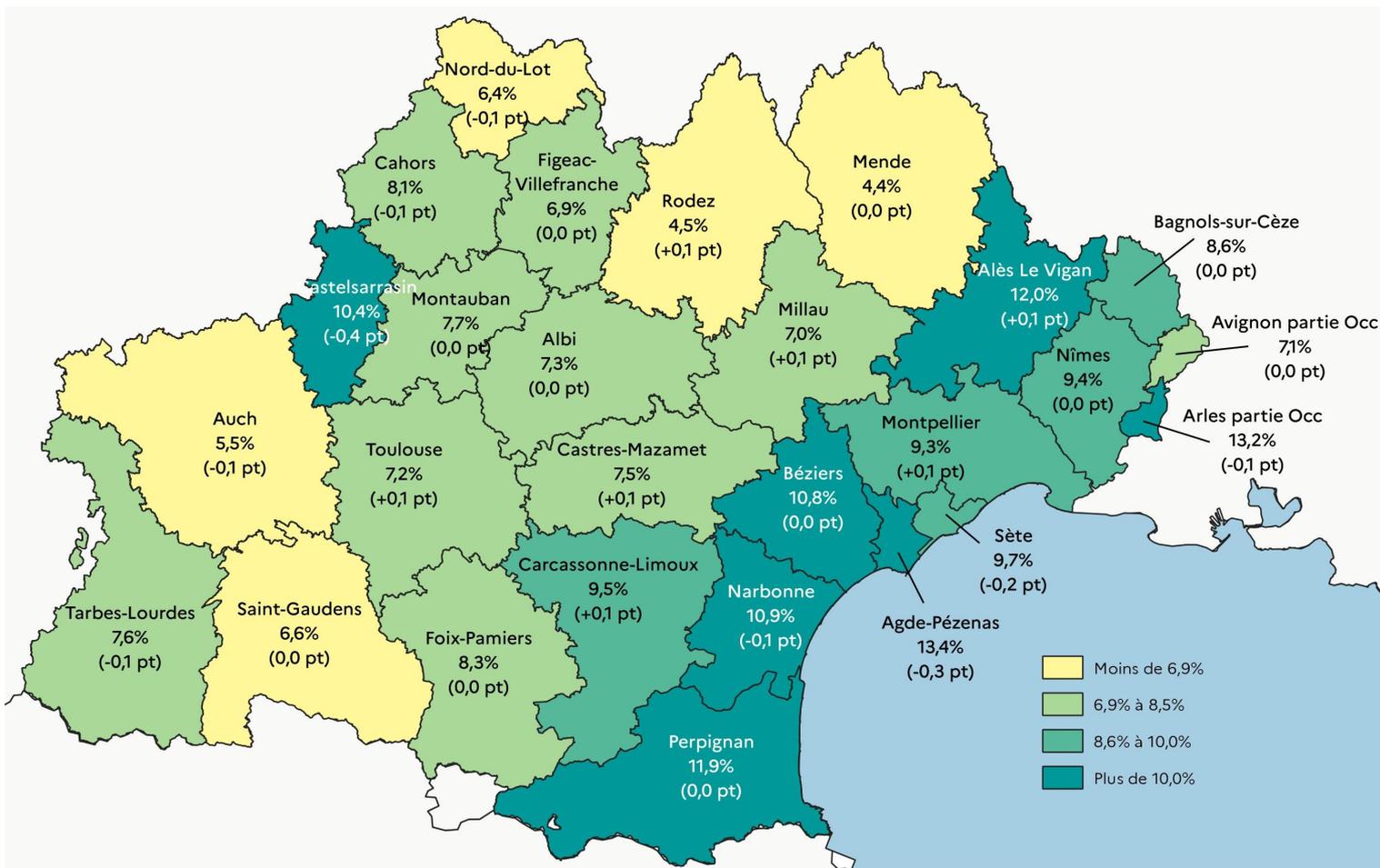


— DEPARTEMENT — OCCITANIE — FRANCE METROPOLITAINE

Source Insee



## Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi <sup>1</sup> d'Occitanie au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023



<sup>1</sup> Zones d'emploi 2020

Source Insee | @ IGN

Parmi les 15 zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole, sept sont localisées en Occitanie. On y trouve notamment la plupart des zones d'emploi côtières. Les zones d'emploi d'Agde-Pézenas et d'Arles (partie Occitanie) affichent le taux de chômage le plus élevé de la région avec 13,4% et 13,2%. Avec celles d'Alès-Le Vigan (12,0%) et de Perpignan (11,9%), l'Occitanie compte quatre des cinq zones d'emploi les plus touchées par le chômage en France métropolitaine.

Ce sont les zones d'emploi de Mende et de Rodez qui présentent le taux de chômage le plus bas (respectivement 4,4% et 4,5%). Elles font partie des quinze zones d'emploi de France métropolitaine les moins touchées par le chômage.

En Occitanie, le taux de chômage diminue dans 9 des 27 zones d'emploi de la région. La zone d'emploi de Castelsarrasin - Moissac connaît la baisse la plus importante de la région avec -0,4 point ce trimestre.

Le taux de chômage augmente dans 7 zones d'emploi, de 0,1 point pour chacune d'entre elles.

Il est stable pour les onze autres zones d'emploi.

## Quelques informations méthodologiques

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE.

Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

- **Au niveau national** : seuls sont publiés les taux de chômage au sens du BIT\* estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.
- **Aux niveaux infranationaux** : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :
  - Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en moyenne trimestrielle et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)
  - Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation

des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont rétropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

\* *Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :*

- *Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,*

- *Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,*

- *Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.*

*NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).*

### Avertissements :

Depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoess (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.

Les taux de chômage localisés du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 seront publiés fin décembre 2023

Directeur de publication : Julien TOGNOLA | Réalisation : Service Études Statistiques Évaluation  
DREETS Occitanie : 5, esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6  
Rédaction, coordination et mise en page: SESE OCCITANIE